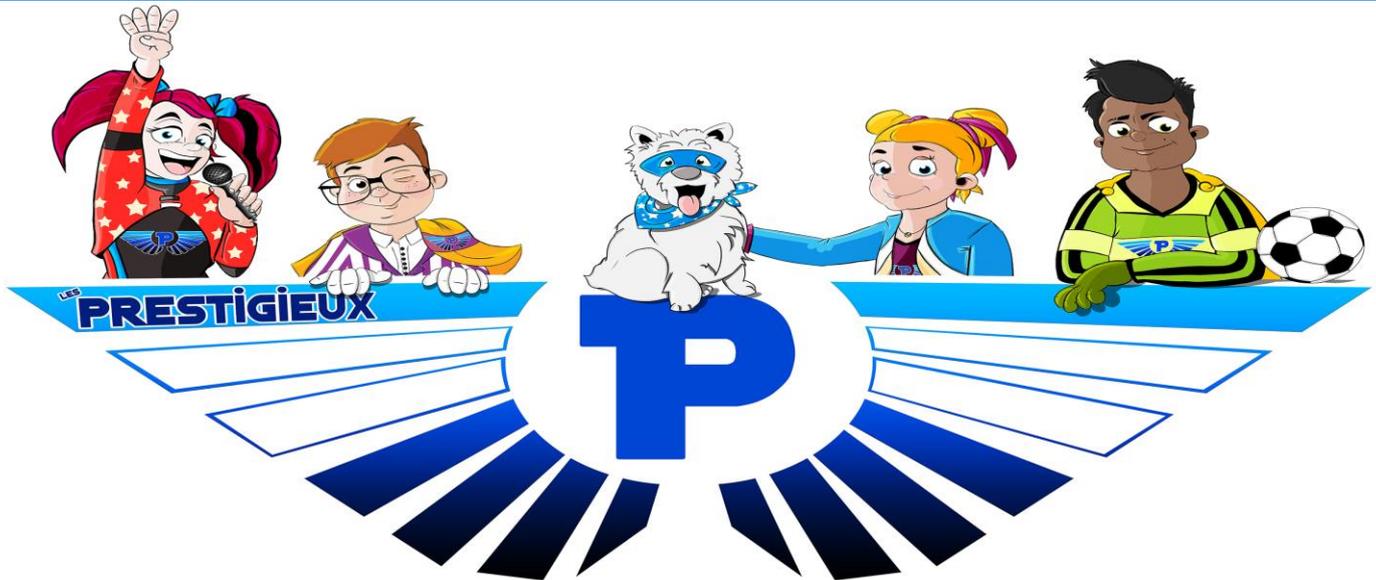


L'Écho du Vent

JOURNAL DESTINÉ AUX PARENTS DE L'ÉCOLE DES QUATRE-VENTS



Bienveillance – Estime de soi - Dépassement

RESTEZ À L'AFFUT !

VISITEZ NOTRE SITE WEB OU NOTRE PAGE FACEBOOK !



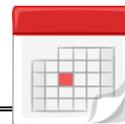
École des Quatre-Vents | Centre de services scolaire des Navigateurs (gouv.qc.ca)



<https://www.facebook.com/ecoledesquatrevents/>



Dates importantes



30 janvier	Journée pédagogique
31 janvier	Rencontre du conseil d'établissement, 18 h 30
30 janvier au 10 février	Période d'admission et inscription 2023-2024
1 ^{er} février	Photo des finissants

Bienveillance ~ Estime de soi ~ Dépassement

Heures d'arrivée à respecter

Si vous venez porter vos enfants le matin, SVP les déposer soit près du sentier sur la rue Roger à droite de l'école ou près des escaliers sur la rue Gingras pour qu'ils puissent se rendre sur la cour arrière. L'heure d'arrivée est entre 7 h 45 et 7 h 55. Prenez note que les cours débutent à 8 h pour le primaire et 8 h 05 pour le préscolaire. Les élèves doivent se rendre à l'endroit indiqué par leur enseignant pour rejoindre leur groupe et entrer dans l'école.



Si votre enfant dîne à la maison, il doit revenir pour 12 h 45, car les cours débutent à 12 h 50. Il doit utiliser la porte arrière près du secrétariat pour entrer dans l'école.

PHOTO DES FINISSANTS

La photographie des finissants aura lieu le 1^{er} février prochain. Plus de détails à venir!



Service de garde

Vente des cartes de Noël

Encore cette année la vente de cartes de Noël fut fructueuse, nous avons amassé un total de 160 \$. Merci de votre participation!

Semaine de relâche

En janvier, vous avez reçu un sondage afin de connaître vos intentions quant à la présence de votre enfant au service de garde lors de la semaine de relâche. Un petit rappel que vous avez jusqu'au **25 janvier 2023** pour le remplir.

Reçus d'impôt du service de garde 2022

Les reçus d'impôt 2022 seront remis à la fin du mois de février.

Nous vous rappelons que **toutes** les sommes facturées en 2022 doivent avoir été payées **avant** l'émission des reçus par le Centre de services scolaire. Par la suite, les sommes payées en retard feront l'objet d'émission de reçus modifiés et il vous appartiendra de faire le suivi auprès du ministère du Revenu.

N.B. Pour remettre un reçu d'impôt, le **NAS (numéro d'assurance sociale)** du parent payeur est **obligatoire**. Si vous ne l'avez pas inscrit lors de l'inscription en février, nous devons communiquer avec vous afin de l'obtenir.

Habillement pour les récréations et les temps extérieurs au service de garde



Nous sommes préoccupés par l'habillement de certains enfants lors des activités extérieures. Plusieurs ne portent pas de pantalon de neige ou de mitaines. Une discussion aura lieu avec les intervenants afin de les sensibiliser aux bienfaits sur la santé physique et le moral lorsque nous jouons à l'extérieur.

Les enfants qui fréquentent le service de garde devront obligatoirement porter le pantalon de neige et les accessoires pour protéger leurs extrémités à 11 h 25 et à 15 h 15 puisque la période de jeu dure plus de 30 minutes.

Si l'enfant qui fréquente le service de garde n'a pas son pantalon, un mémo vous sera envoyé afin de remédier à la situation, dans un premier temps.

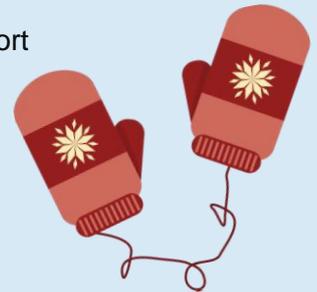
Lors des récréations et des autres temps extérieurs de moins de 30 minutes, nous vous demandons de convenir avec votre enfant s'il doit obligatoirement porter le pantalon ou non. S'il n'apporte pas de pantalon à l'école, veuillez aviser l'enseignant et l'éducatrice concernée.

Attention ! Un enfant qui ne porte pas le pantalon **DEVRA** rester sur une des zones « asphaltées » qui sont connues de tout le personnel de l'école. Ainsi, il ne pourra pas bénéficier des jeux, des accessoires, jouer au soccer et ou faire des constructions dans la neige sans compter qu'il y a risque d'attraper froid ou de se retrouver avec un pantalon mouillé.

TRANSPORT SCOLAIRE : bien vouloir prévoir un sac réutilisable pour le transport du pantalon de neige et des accessoires mouillés. C'est d'abord une règle du service des transports, mais c'est aussi une question pratico-pratique pour protéger le matériel qui est dans le sac à dos.

Nous vous remercions de votre collaboration,

L'équipe de l'École des Quatre-Vents



Admission et inscription 2023-2024

La période officielle d'admission et d'inscription des élèves aura lieu du 30 janvier au 10 février 2023.

C'est par courriel que vous recevrez tous les renseignements nécessaires à la réinscription pour l'année scolaire 2023-2024. Surveillez votre boîte courriel de près!

Si vous connaissez des personnes qui ont des enfants qui auront 5 ans au plus tard le 30 septembre 2023, nous vous serions reconnaissants de les informer des dates d'inscriptions. Les parents devront écrire à leur école de quartier afin de recevoir un courriel d'informations sur la procédure à suivre.

VOUS ÊTES PARENTS D'ENFANTS qui feront leur entrée à la maternelle ou toute autre année scolaire en septembre 2023 ?

Rappel des périodes d'inscription

- ▶ Maternelle 5 ans ou autres années scolaires du primaire et du secondaire : **du 30 janvier au 10 février 2023**
- ▶ Maternelle 4 ans temps plein et Passe-Partout : **du 30 janvier au 17 mars 2023**

Comment s'inscrire ?

1^{re} étape - Écrire un courriel à l'école avec vos coordonnées :

- nom et date de naissance de votre enfant;
- nom du parent répondant;
- numéro de téléphone et adresse courriel à utiliser pour contacts.

2^e étape - L'école vous enverra la procédure d'inscription.

Pour toute nouvelle admission, l'original d'un certificat de naissance (etatcivil.gouv.qc.ca ou 1 877 644-4545) et une ou des preuves de résidence sont exigées.

Tous les renseignements se trouvent au cssdn.gouv.qc.ca/inscription-scolaire.

**Formulaire en ligne disponible
dès le 17 janvier 2023**



ABSENCE DES ÉLÈVES

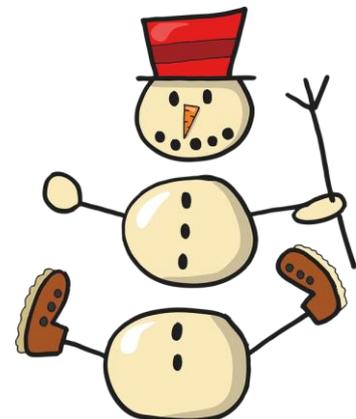
Lorsque votre enfant ne peut se présenter à l'école ou est en retard, il est nécessaire de **toujours motiver son absence** via la plateforme Mozaïk, en téléphonant au secrétariat de l'école ou par courriel, et ce, afin de connaître le motif et la durée de son absence.

Si votre enfant doit quitter l'école au courant de la journée pour un rendez-vous ou tout autre motif, SVP aviser le secrétariat de l'école dès le matin afin que nous puissions aviser les personnes concernées et faire préparer votre enfant au moment opportun.

Si vous téléphonez avant 8 h le matin, nous vous invitons à laisser votre message sur la boîte vocale de l'école en composant le 418 888-0507 poste 0.

Nous vous souhaitons un beau mois de janvier!

Lyse Saint-Pierre
Directrice



À 4-vents, on se respecte et on prend soin des gens !